



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours du second degré – Rapport de jury
Session 2012**

**CAPLP INTERNE ET CAPLP (PRIVE) INTERNE
Section : LANGUES VIVANTES-LETTRES
Option : Allemand**

**Rapport de jury présenté par
M. Joseph PHILIPPS
Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jurys

SOMMAIRE

Avant-propos	page 3
Composition du jury	page 4
Données statistiques	page 5
Rapports sur les épreuves d'admissibilité :	page 6
Rapports sur les épreuves d'admission :	page 8

Avant propos

La session 2012 a été marquée, on le sait, par un changement notoire qui concernait tous les concours internes, à l'exception de l'agrégation : l'admissibilité a été prononcée non sur la base de travaux écrits, mais sur la base d'un dossier de reconnaissance des acquis professionnels constitué par le candidat. Un arrêté réglementaire en précisait la nature et le contenu et indiquait clairement les critères d'appréciation du dossier par le jury. Ces dispositions sont rappelées dans le rapport. Il semble que la nouvelle approche de l'épreuve d'admissibilité ait quelque peu découragé certains candidats puisque le décalage entre le nombre d'inscrits au concours et le nombre de dossiers effectivement adressés au Ministère est plus important

Il est apparu qu'à une exception près, les candidats de la session 2012 n'exerçaient pas en lycée professionnel, ce qui ne constitue pas bien sûr un obstacle à la réussite à un concours qui recrute des professeurs ayant vocation à enseigner dans un lycée professionnel, mais reflète bien la fonction intégrative du concours CAPLP pour l'immense majorité des candidats

Globalement les candidats ayant adressé un dossier au jury ont su s'adapter à cette nouvelle donne, ce qui n'était pas aisé, car tous les professeurs ne sont pas forcément habitués à formaliser une pratique pédagogique de manière structurée et cohérente : la difficulté ne résidait pas tant dans la description d'une séquence pédagogique, que dans les équilibres à trouver entre une description et une problématisation, entre la perspective d'enseignement et celle d'apprentissage.

Les épreuves orales d'admission ont confirmé ce qui constitue une préoccupation récurrente des jurys de concours dits bivalents : un nombre significatif de candidats admissibles semble considérer la valence théoriquement mineure, en l'occurrence les lettres pour ce concours, comme quantité négligeable, ce qui se traduit par deux phénomènes inquiétants : l'ignorance des textes régissant l'enseignement des lettres au Lycée professionnel d'une part et une absence de culture littéraire minimale d'autre part, une candidate semblant, par exemple, découvrir qui était Madame Bovary.... Rappelons aux candidats germanistes qu'ils enseigneront tous, sans exception les lettres et qu'il est pour le moins incongru de faire l'impasse sur ce qui concerne un élément constitutif de leur compétence d'enseignant.

COMPOSITION DU JURY

PHILIPPS Joseph	IGEN – Président du jury
LETOULAT Gisèle	IEN-EG Vice-présidente
WOLF Isabelle	IEN-EG Vice- présidente
COLBUS Jean-Claude	Maître de conférences
DARD Evelyne	IEN EG
DUPRAT Marie-France	IEN EG
GUIN Gérard	Professeur de Lycée professionnel
KLASSEN Martine	Professeur de Lycée professionnel
LECLERC Nicolas	Professeur certifié
KARM Marie-Anne	IEN-EG
SIMON Anja	Professeur de lycée professionnel

Données statistiques

CAPLP interne

Nombre de candidats inscrits :	37
Nombre de candidats non éliminés :	15 (soit 40.54% des inscrits)
Nombre de candidats admissibles :	9
Barre d'admissibilité :	27 (soit 9/20)
Nombre de candidats admis :	5
Barre d'admission :	90 (soit 10/20)

ACCES Echelle de rémunératio CAPLP privé

Nombre de candidats inscrits :	8
Nombre de candidats non éliminés :	4
Nombre de candidats admissibles :	3 (soit 75 % des candidats non éliminés)
Barre d'admissibilité :	27 (soit 9/20)
Nombre de candidats admis :	1
Barre d'admission :	87 (soir 9.67/20)

EPREUVE D'AMISSIBILITE Session 2012

Rappel des textes réglementaires

- ⤴ L'arrêté du 27 avril 2011 a modifié les modalités des épreuves des concours internes du CAPLP et CAER correspondant. L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Raep) établi par le candidat. Ce dossier écrit **en français** comporte deux parties :
- ⤴ Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.
- ⤴ Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite de l'activité décrite
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury

Analyse des dossiers pour la session 2012

Le jury a évalué 19 dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Un dossier relatait une séquence pédagogique mise en œuvre en lettres. Un dossier ne décrivait pas une expérience pédagogique et didactique. Les 17 autres portaient sur la valence allemand.

Peu de candidats exerçaient en lycée professionnel au moment de leur inscription au concours et ont donc relaté leur expérience en collège, lycée général ou technologique.

Une attention particulière particulière doit être portée à la qualité de la langue, tant en français qu'en allemand. En effet, certains exemples en allemand comportaient de graves fautes de grammaire ou de syntaxe telles que **um wie viel Uhr ist es ?*, **Wer möchte an die Tafel gehen ?*, **konzentriert euch über, * das Frühstück essen ...*

Les candidats ont traité les deux parties de manière distincte. La première partie doit refléter le parcours professionnel du candidat ; les digressions sur la vie privée du candidat ne sont pas utiles. Cependant, il est intéressant pour le jury de pouvoir constater quel intérêt le candidat porte aux pays de langue allemande ainsi que son engagement dans l'établissement d'affectation.

Un écrit doit être cohérent et structuré, ce qui fut souvent le cas dans la première partie. Cependant, la seconde partie consacrée à la présentation et à l'analyse d'une séquence pédagogique mise en œuvre par le candidat présentait plus de difficultés. Il s'agit de mettre en exergue les objectifs visés, les apprentissages ainsi que l'évaluation mis en place. Il va de soi que cette évaluation doit être en cohérence avec les apprentissages. L'enseignement des langues s'inscrivant dans une démarche actionnelle, ces éléments ne peuvent pas être absents d'une présentation de séquence pédagogique. Le jury est soucieux de la capacité du candidat à élaborer un réel projet linguistique qui prend appui sur des entraînements variés, différenciés en fonction des activités langagières.

Cependant, une description des pratiques ne saurait satisfaire le jury. Une analyse des pratiques ainsi qu'une prise de recul sont attendues de la part du candidat. La prise en compte des réactions des élèves est un élément essentiel permettant de détecter la capacité d'analyse réflexive du candidat.

Si la connaissance de préceptes disciplinaires et didactiques est incontournable, il ne s'agit pas d'exposer des concepts sans lien avec la séquence décrite et explicitée. Parfois également, on assiste à une sorte de collage de paragraphes venant de sources diverses sans lien entre eux, ni avec la séquence. Des passages entiers issus d'ouvrages scientifiques peuvent alterner avec des remarques personnelles du candidat constituant ainsi une véritable rupture de style.

Afin d'étayer le projet pédagogique, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Le jury évalue la pertinence de ces documents au regard des objectifs visés et attend une cohérence entre ces derniers, le contenu, et le commentaire qui en est fait dans le dossier.

Un seul candidat a choisi de proposer un dossier RAEP dans la valence LETTRES. Le jury encourage donc les candidats à présenter davantage de dossiers dans cette valence qu'ils seront censés enseigner s'ils sont reçus au concours.

Le jury rappelle qu'il est nécessaire que ce dossier soit cohérent et que le candidat veille à ne pas proposer des conceptions pédagogiques qui ont peu à voir avec les réalisations présentées ou même être parfois en contradiction.

Certes il est souhaitable de retracer son parcours professionnel mais les digressions sur la vie privée sont inutiles.

La séquence ou la situation d'apprentissage proposée doit tenir compte des programmes et des instructions officielles notamment en ce qui concerne les horaires impartis à l'enseignement du français, les types d'évaluation, les épreuves d'examen ou les démarches pédagogiques. Elle doit aussi être précise et explicite.

La correction de la langue doit être parfaitement maîtrisée pour répondre aux exigences de l'enseignement du français.

EPREUVES D'ADMISSION

Épreuves d'admission

Rappel de la définition des épreuves

L'épreuve d'admission comporte également deux parties visant à évaluer les deux valences (allemand et lettres) à part égale

La valence allemand

Durée de préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Coefficient : 3

L'épreuve comporte

- ⤴ l'exploitation pédagogique de textes et de documents en langue étrangère proposés aux candidats ;
- ⤴ l'explication en langue étrangère d'un texte en langue étrangère pouvant comporter une traduction partielle et la présentation en langue française d'un ou plusieurs faits de langue, suivie d'un entretien avec le jury.

La durée de la préparation de l'ensemble de cette épreuve orale – exploitation pédagogique et explication de texte – est de deux heures ; la durée de l'épreuve proprement dite est d'une heure, ce qui implique, dans la mesure où chaque partie de l'épreuve compte pour moitié dans l'attribution de la note, une stricte répartition du temps d'interrogation entre les deux parties.

Il appartient au candidat de déterminer la partie par laquelle il souhaite commencer l'entretien avec le jury.

Les nouvelles modalités prévoyant la possibilité d'un échange portant sur le dossier de RAEP, les candidats ont été interrogés pendant 10 minutes sur un ou plusieurs aspects développés dans ce dernier.

Il est rappelé que le jury est bienveillant et veille à mettre le candidat à l'aise. Le questionnement à l'issue de l'exposé doit permettre d'une part d'éclaircir certains aspects et d'autre part d'affiner et d'approfondir la réflexion pédagogique. Les remarques et questions du jury sont là pour aider et ne signifient pas que l'exposé du candidat était faux ou mauvais.

Le candidat doit pouvoir écouter les questions du jury, accepter ses remarques et faire preuve d'honnêteté. Quitter la salle en claquant la porte peut être mal perçu par le jury en termes de compétences sociales.

En termes d'élocution le jury conseille aux candidats de

- ⤴ ne pas parler trop vite ;
- ⤴ avoir une élocution compréhensible
- ⤴ parler sur un ton convaincu et convaincant.

Les candidats veillent à éviter les tics de langage (hein, ääh, voilà ...)

L'exploitation pédagogique

Il s'agit de vérifier les compétences du candidat à élaborer une séquence pédagogique à partir d'un corpus de documents qui lui est proposé. Le candidat choisit les supports qu'il souhaite exploiter dans l'ordre que nécessite l'élaboration de son projet pédagogique et linguistique. Un des sujets a porté sur « Taschengeld ».

A titre d'exemple, vous trouverez l'intégralité de ce sujet ci-après

Vous disposez d'un corpus de documents utilisables dans le cadre de l'enseignement de l'allemand en lycée professionnel.

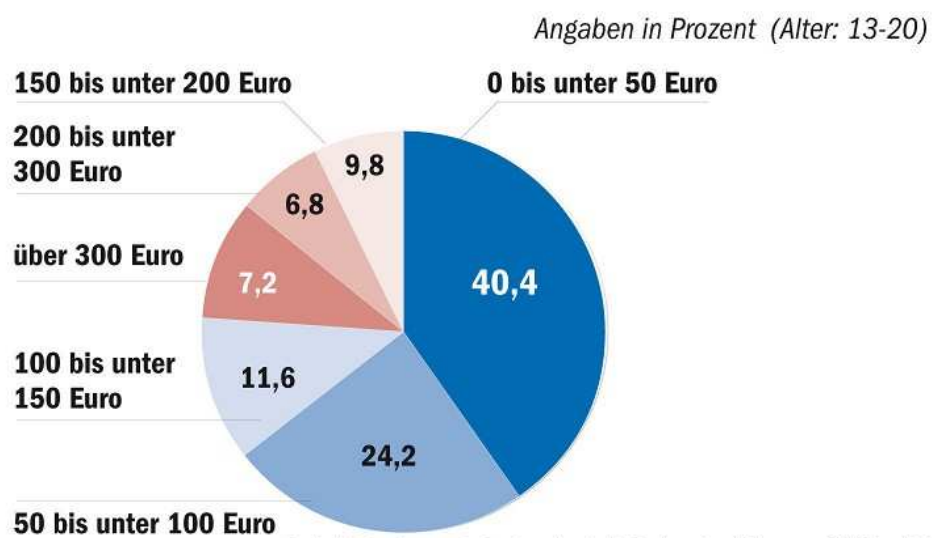
Sur la base de tout **ou partie** de ces éléments, vous proposerez un projet pédagogique destiné à des élèves de lycée professionnel dont vous déterminerez le niveau et le type de la classe.

Vous détaillerez **de manière précise** le déroulement d'une séance que vous mettrez en œuvre au sein de ce projet en mettant en exergue les apprentissages et les stratégies.

Vous veillerez à ce que la démarche envisagée réponde à la nécessité de développer chez des élèves des compétences qu'il vous appartient de définir et d'évaluer. Néanmoins, vous proposerez au moins une activité permettant d'entraîner l'élève à la production orale en continu.

Document 1

Wie viel Geld hast du monatlich für Konsumausgaben?



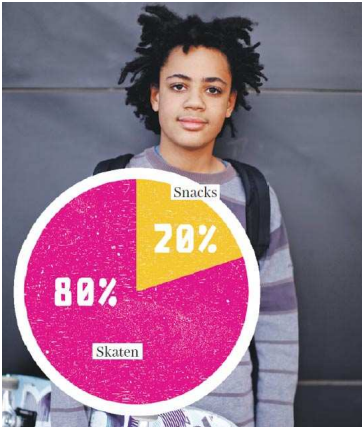
Quelle: Verbraucherzentrale Bundesverband e.V.; Bankenverband; Youngcom 2010; Iconkids

Document 2



Document 3

Wir haben nachgefragt: Wofür gibst du dein Taschengeld aus?



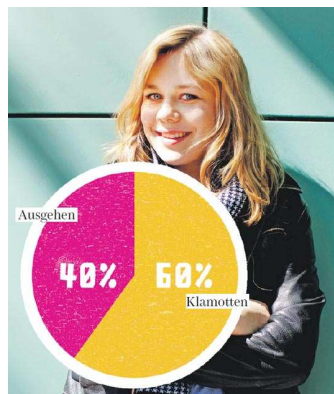
Levin, 14

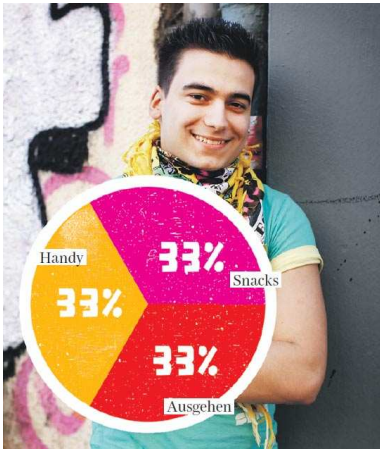
Ich bekomme kein festes Taschengeld. Wenn ich etwas brauche, dann frage ich meine Mutter und sie gibt mir dann das Geld. Wenn ich etwas kaufe, dann meistens für mein Hobby, das Skateboarden

Madeleine, 18

Ich bekomme von meinen Eltern jeden Monat 250 Euro.

Davon gebe ich bestimmt mehr als die Hälfte für Kleidung aus. Den Rest brauche ich, wenn ich mit meinen Freunden ausgehe.





Oliver, 18

Ich bekomme von meinem Vater monatlich 100 Euro. Dazu verdiene ich mir noch 350 Euro dazu. Mein Geld gebe ich für Handyzubehör, Snacks und Getränke und den Rest fürs Ausgehen mit Freunden aus.

Charline, 14 Ich bekomme von meiner Mutter monatlich 40 Euro.

Das gebe ich so gut wie alles für Kleidung aus. Manchmal steckt mir auch meine Oma noch was zu. Das Fitnessstudio zahlt meine Mutter jeden Monat.

Und wofür gibst du dein Taschengeld aus? Hinterlasse ein Kommentar und diskutiere mit!

Damiano

29.04.2010, 08:43 UHR Ich kriege jeden Monat unterschiedlich Taschengeld, aber meistens zwischen 250 und 300 €. Davon gebe ich das meiste für meine Hobbys aus.

Ich muss meine Klavierstunden, meinen Karatekurs selber bezahlen, und ich muss demnächst die Fahrt nach Berlin zahlen. Also bleibt meist nicht viel übrig und den Rest verbrauche ich für Partys usw.

Lena

30.04.2010, 21:58 UHR Ich kriege monatlich 21 € Taschengeld, zusätzlich ca. 65 € vom Zeitungen Austragen. Das meiste gebe ich für Klamotten aus, den Rest für Schmuck. :)

Kommentar schreiben

Name/Nick:

E-Mail-Adresse: *(wird nicht veröffentlicht)*



Beim YAEZ.de-Newsletter anmelden

Kommentar:**Document 4**

Smartphone, Fitnessstudio, Klamotten. Viele Jugendliche müssen diese Sachen selbst finanzieren. Auch wenn man sich ein paar Euro zum Taschengeld dazuverdient, reicht das Geld manchmal nicht aus. Während sich der eine im Notfall für einen Sparkurs entscheidet, ist es für den anderen nicht so leicht, das Geldausgeben einzuschränken - oder er will es erst gar nicht. Denn die Zeiten, in denen sparen noch Trend war, sind auf jeden Fall vorbei. Was dann droht, ist leider keine Seltenheit mehr: Verschuldung. Laut dem SchuldnerAtlas Deutschland waren im Jahr 2010 fast 200.000 Menschen unter 20 Jahren davon betroffen. Das sind doppelt so viele wie im Jahr 2005 und viele davon sind Minderjährige.

Warum die Zahl verschuldeter Jugendlicher immer weiter steigt, kann verschiedene Ursachen haben. Das größte Problem ist aber meistens, dass Jugendliche ganz einfach nicht genug über das richtige Haushalten mit ihrem Geld wissen – und das geben sie sogar zu. Der Bundesverband Deutscher Banken hat herausgefunden, dass jeder Zweite 14- bis 24-Jährige gesteht, sich in Geldfragen gar nicht auszukennen. Deshalb gibt es an vielen Schulen mittlerweile sogar Workshops, in denen man gute Tipps bekommt, wie man Verschuldung vermeiden kann. Die bereiten auch auf die Verantwortung vor, die mit dem 18. Lebensjahr noch um einiges wächst. Und das lernt man besser, bevor es zu spät ist.

Quelques rappels : l'exposé du projet pédagogique dure 15 minutes et est suivi d'un entretien avec le jury. Celui-ci n'interrompt pas le candidat lors de la première partie, au cours de laquelle de dernier veille à répondre à toutes les questions posées dans les consignes.

Le jury accepte toutes les séquences pédagogiques possibles à partir de tout ou partie de ce corpus.

Le jury attend du candidat une bonne connaissance de l'enseignement professionnel. Il devra prendre appui sur le programme de langues vivantes dans la voie professionnelle publié en 2009 et s'inscrire dans une démarche actionnelle. Il est essentiel que la séquence pédagogique proposée soit susceptible d'intéresser des élèves de lycée professionnel.

Le candidat devra présenter un projet structuré et cohérent qui aboutit à une tâche finale et dans lequel il propose des situations d'apprentissage réelles, ainsi que des aides (stratégies, entraînement...) afin de favoriser l'acquisition de compétences nécessaires à la réalisation de cette tâche finale. On ne peut pas demander à un élève de s'exprimer à propos d'une problématique (l'argent de poche par exemple) sans lui donner les outils.

Les activités proposées doivent être au service de la tâche finale. Le professeur ne peut pas demander une activité en expression écrite lors de l'évaluation sommative, alors que l'activité langagière dominante de la séquence était Parler en interaction.

Il convient de proposer des situations de communication proches de la réalité afin de respecter le principe de l'approche actionnelle et de capter l'attention des élèves de lycée professionnel. Il y a eu au cours de la session 2012 peu d'exemples convaincants. Rappelons que « Connaître le système scolaire allemand » n'est pas une compétence.

L'explication en langue étrangère d'un texte en langue étrangère

Le jury tient à préciser que, dans la mesure où la durée de préparation de l'épreuve d'explication ne peut excéder une heure, ses exigences sont évidemment raisonnables et fonction du temps de préparation dont dispose le candidat. Il n'en reste pas moins que le jury est particulièrement attentif à la qualité de la langue du candidat et qu'il n'est sans doute pas inutile, au vu de certaines prestations de la session 2012, de rappeler quelques points sur lesquels les futurs candidats sont invités à faire porter leurs efforts.

Le candidat doit montrer qu'il maîtrise l'explication et la démarche générale de présentation d'un extrait d'une œuvre littéraire. Il peut indifféremment choisir de présenter son explication sous une forme linéaire ou sous la forme d'un commentaire composé : en revanche, l'absence de plan est une 'méthode' à déconseiller. En effet, elle a conduit certains candidats à juxtaposer quelques remarques éparses qui n'ont rien à voir avec une explication cohérente.

Rappelons que toute explication doit comporter impérativement trois parties : une introduction qui permet également d'annoncer le plan de sa présentation, l'explication du texte proprement dite et enfin une conclusion qui récapitule les résultats de l'analyse effectuée et peut éventuellement ouvrir sur une perspective plus générale. S'il n'y a pas de règle stricte concernant la durée totale de cette explication, on peut retenir, dans le cadre de l'épreuve du CAPLP, une durée moyenne de 15 à 20 minutes. Les exposés qui se terminent au bout de 5 ou 6 minutes ont évidemment été sanctionnés par le jury et les candidats doivent non seulement s'entraîner pendant leur préparation à présenter un texte dans un allemand correct, mais également s'appliquer à acquérir un certain nombre d'outils d'analyse et de termes précis qui faciliteront grandement leur tâche et leur éviteront de tomber dans une plate paraphrase.

Afin de préciser les attentes du jury pour cette épreuve, vous trouverez ci-dessous un sujet proposé aux candidats.

Voici quelques éléments d'analyse présentés sur la base du texte extrait de *Am Beispiel meines Bruders*, 2003 de **Uwe Timm** qui permettront aux futurs candidats de mieux connaître les attentes du jury. Répétons une fois encore qu'il tient compte de la durée limitée de la préparation et qu'il n'attend pas une analyse exhaustive de tous les éléments du texte : une présentation bien menée est préférable à une analyse pointilleuse qui finirait par perdre de vue la perspective d'ensemble du texte.

Après lecture de quelques lignes du texte (une lecture que le candidat peut faire d'emblée ou situer à l'intérieur de son introduction), il est bon d'évoquer brièvement (2 à 3 minutes) le contexte général de l'extrait proposé : temps, lieu, personnages. Cette 'mise en contexte' peut s'accompagner de quelques précisions sur l'époque évoquée, mais ne doit pas tourner au cours de civilisation : il s'agit d'expliquer un texte. Le jury a constaté avec étonnement que la phrase « In einem Brief, den mein Vater (...) an meinen Bruder in Russland geschrieben hat (...) » n'a pas permis à la plupart des candidats de situer l'extrait dans le temps (deuxième guerre mondiale). A partir de là, il était difficile, voire impossible d'interpréter le texte correctement. Pour ne pas pénaliser les candidats, les membres du jury les ont orientés vers le contexte historique du texte.

La lecture peut se situer immédiatement après ces précisions. A l'issue de cette première phase, le candidat peut présenter en une ou deux phrases l'idée centrale du texte (recherche d'identité, tentative de comprendre ...). L'introduction s'achève alors par l'annonce du plan de l'explication, soit en utilisant les articulations du texte, soit en structurant la présentation autour de quelques idées importantes sous forme de commentaire composé (à privilégier ici). Cette introduction ne doit en aucun cas excéder 5 minutes si l'on veut garder un temps suffisant pour l'explication.

Dans le corps de sa présentation, le candidat doit mettre en évidence les stratégies d'écriture de l'auteur. Pour ce faire, il pourra insister sur les points suivants : dans ce récit présenté sous la forme du je (*Ich-Erzählung, autobiografisch*), le narrateur/personnage relate a posteriori l'histoire de sa famille.

Dans un premier temps, il présente son frère (...) *Er/der Bruder: enge Verbindung zum Vater, geduldig, gefasst, aufrichtig, tapfer, gehorsam...*

Dans un deuxième temps, le narrateur présente le 'je' du texte : (...) *Ich/der Erzähler: enge Verbindung zur Mutter (und Schwester), mag das Weibliche, Weiche...*

Quant au style d'écriture, il peut être qualifié de *sachlich, nüchtern, präzise, dokumentarisch ; es werden selten Gefühle dargestellt, der Text enthält keine Metaphern.*

Une ultime remarque : tout en ne pénalisant pas chaque imprécision de vocabulaire ou le moindre lapsus, le jury a valorisé les exposés présentés dans une langue claire et riche et a noté positivement les candidats qui disposaient d'un minimum d'outils d'analyse littéraire. En revanche, il a sanctionné avec sévérité les erreurs

grammaticales, les fautes de langue et d'accentuation et la paraphrase vague et inconsistante. A l'issue de l'exposé, une discussion sur le texte permet d'échanger avec le candidat et de lui faire préciser certains points de son analyse : cette partie plus informelle donne au candidat l'occasion de corriger ou d'expliquer certains points et doit être considérée comme une possibilité supplémentaire de faire ses preuves. Précisons que les questions posées par le jury dans cette dernière partie ne sont en aucune façon destinées à piéger le candidat, bien au contraire.

Enfin le candidat a tout intérêt à préparer le passage à traduire placé entre crochets et clairement défini sur le sujet d'oral. Là encore, c'est dans le cadre d'un échange que cette traduction pourra être précisée et affinée.

Proposition de traduction : Mon Karl-Heinz, ce grand garçon, pourquoi justement lui. Puis il se taisait, et sur son visage la perte et cette question qui le taraudait : qui aurait-il préféré regretter à sa place ?

Le jury attend plutôt une traduction / compréhension qui, pourvu qu'elle ne soit pas truffée de fautes de grammaire, est acceptée : les questions du jury suite à la proposition du candidat ne sont pas des pièges mais la tentative de l'aider en lui permettant de revenir sur certaines choses, de les préciser et de les améliorer. La plupart des candidats avait par exemple besoin de l'aide des membres du jury pour comprendre qu'il s'agit, dans le passage entre crochets, des pensées du PÈRE.

Texte à commenter

Er war ein Kind, das lange gekränkelt hatte. Unerklärlich hohes Fieber. Scharlach. Ein Foto zeigt ihn im Bett, das verwuschelte blonde Haar. Die Mutter erzählt, daß er trotz Schmerzen so erstaunlich gefaßt war, ein geduldiges Kind. Ein Kind, das viel mit dem Vater zusammen war. Die Fotos zeigen den Vater mit dem Jungen, auf dem Schoß, auf dem Motorrad, im Auto. Die Schwester, die zwei Jahre älter war als der Bruder, steht unbeachtet daneben.

Seine Kosenamen, die er als Kind sich selbst gegeben hatte: Daddum, Kurdelbumbum.

Von mir, dem Nachkömmling, glaubte der Vater, ich sei zu viel unter Frauen. In einem Brief, den mein Vater, der damals bei der Luftwaffe diente und in Frankfurt an der Oder stationiert war, an meinen Bruder in Rußland geschrieben hat, steht der Satz: *Uwe ist ein ganz netter kleiner Pimpf*, aber etwas verzogen, na, wenn wir erst wieder im Hause sind, dann wird es schon wieder –.*

Ich war das, was man damals ein *Muttersöhnchen* nannte. Ich mochte den Duft der Frauen, diesen Geruch nach Seife und Parfum, ich mochte und suchte – eine frühe Empfindung – die Weichheit der Brüste und der Schenkel. Während er, der große Bruder, schon als kleiner Junge immer am Vater hing. Und dann gab es noch die Schwester, zwei Jahre älter als der Bruder, 18 Jahre älter als ich, die vom Vater wenig Aufmerksamkeit und kaum Zuwendung erfuhr, so daß sie etwas Sprödes, Brummiges bekam, was der Vater wiederum als muffig bezeichnete und was sie ihm nur abermals fernrückte.

[Der Karl-Heinz, der große Junge, warum ausgerechnet der. Und dann schwieg er, und man sah ihm an, den Verlust und die Überlegung, wen er wohl lieber an dessen Stelle vermißt hätte.]

Der Bruder, das war der Junge, der nicht log, der immer aufrecht war, der nicht weinte, der tapfer war, der gehorchte. Das Vorbild.

Der Bruder und ich.

Über den Bruder schreiben, heißt auch über ihn schreiben, den Vater. Die Ähnlichkeit zu ihm, meine, ist zu erkennen über die Ähnlichkeit, meine, zum Bruder. Sich ihnen schreibend anzunähern, ist der Versuch, das bloß Behaltene in Erinnerung aufzulösen, sich neu zu finden.

Uwe Timm, *Am Beispiel meines Bruders*, 2003 S. 19-21

Traduire le passage entre crochets.

* Pimpf (ugs.) : kleiner [unerfahrener] Junge

Rapport de l'épreuve orale d'admission, valence « Lettres »

Rappel du texte réglementaire :

L'épreuve d'admission dans la valence « lettres » est une épreuve orale dont les composantes font l'objet d'une publication officielle. Il s'agit d'une « explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française. L'épreuve inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française, comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale. » (JORF n°102 du 3 mai 2011)

Le programme est, par ailleurs, défini de la manière suivante au Bulletin Officiel spécial n°1 du 27 janvier 2011 : « Français : Programme des lycées »

Les conditions pratiques de préparation :

Les candidats déclarés admissibles sont d'abord, à l'heure de leur convocation, dirigés vers la « bibliothèque » du concours. Chacun y tire au sort deux textes d'époques et de genres différents. Quelques minutes sont ensuite allouées afin que chacun puisse faire le choix du texte sur lequel il souhaite être interrogé. Ce choix devient dès lors définitif. Dans la salle de préparation, le candidat dispose de plusieurs usuels (mais d'aucune grammaire) qui peuvent l'aider durant les deux heures au cours desquelles il doit préparer les trois composantes de l'épreuve (explication de texte / question de grammaire / exploitation pédagogique). Ce sont ces trois composantes qui seront soumises au jury en trente minutes maximum, les trente minutes restantes étant réservées à l'entretien.

Œuvres dont des extraits ont été proposés lors de la session 2012 :

Les œuvres proposées sont celles du programme des lycées puisées dans la littérature française ou francophone du seizième au vingt-et-unième siècle. Ce sont des œuvres patrimoniales qui doivent être connues par les candidats.

L'explication de texte :

L'exposé oral

L'explication de texte est un exercice incontournable des concours de recrutement des professeurs de Lettres. En ce sens, le jury ne saurait se satisfaire d'un vague propos sur, ou autour, du texte ni de commentaires impressionnistes, ni d'une suite de remarques qui ne serait pas structurées et ne donneraient pas un sens global à l'extrait.

L'enjeu de l'explication reste, au sens étymologique, de « déplier » le ou les sens du texte en se fondant sur la manière dont la forme crée des significations. Elle obéit pour cela à une structure simple qui après une introduction dans laquelle est présenté, caractérisé et problématisé l'extrait (projet de lecture), développe l'analyse en au moins deux axes de lecture et propose une conclusion dans laquelle sont récapitulés les grands mouvements de l'étude afin de donner une réponse à la problématique.

S'il n'y a pas de projet de lecture ni de plan préconçu, notons toutefois qu'une étude organisée à partir des seuls mouvements du texte ne permet pas d'envisager tous les aspects d'une analyse littéraire. Il est donc souhaitable d'organiser l'étude du texte autour d'axes pertinents, en relation avec la singularité du texte et ce, d'autant plus que cette partie de l'épreuve ne saurait dépasser une quinzaine de minutes. Cette dernière démarche a encore l'avantage de ne pas réduire l'explication à une suite de remarques purement juxtaposées qui ne sauraient, en ce cas, éclairer le texte.

Le jury tient de plus à rappeler que l'analyse d'un texte littéraire n'est pas possible sans l'utilisation d'outils qu'il convient de maîtriser et d'employer à bon escient pour construire le sens du texte. Trop nombreuses ont été cette année les prestations qui relevaient davantage d'une paraphrase du texte que de son explication, faute d'une attention soutenue portée à l'écriture et d'une connaissance satisfaisante des procédés même les plus simples. Sans sombrer dans la dérive d'un jargon inutile ou d'une analyse purement techniciste, il est nécessaire, selon le texte, de convoquer des éléments de

poétique, d'analyse du discours, de narratologie, de lexicologie et plus largement de stylistique afin de proposer une étude convaincante. La prise en compte de l'écriture elle-même et la maîtrise du vocabulaire proprement littéraire ne sont pas des ornements de l'explication mais appartiennent à sa nature même. À charge aux futurs candidats de combler en ce sens leurs lacunes.

L'entretien

L'explication de texte, comme la question de grammaire et l'exploitation pédagogique, fait l'objet d'une reprise lors de l'entretien avec le jury. Il s'agit d'un moment où le candidat va être amené à revoir ou à approfondir ses analyses ou son interprétation du texte et non d'un interrogatoire dont le but serait de le piéger. Ainsi, une capacité de distance par rapport à sa propre production, une véritable aptitude au dialogue et une vraie réactivité par rapport aux questions sont attendues. À l'inverse toute attitude de renoncement ou d'agressivité, comme en a pu déplorer cette année le jury, est à proscrire.

Cet entretien a encore pour but de vérifier la culture littéraire et générale des candidats. Or, s'il est bien normal de ne pas nécessairement connaître toutes les œuvres qui pourraient être proposées, le jury s'étonne de l'ignorance des textes patrimoniaux manifestée par certains candidats. Il rappelle que la réussite à un concours bivalent allemand/lettres ne peut s'envisager sans une solide culture littéraire qui s'acquiert par une fréquentation assidue des œuvres actuelles et classiques.

Enfin, puisque ce concours est bivalent, les candidats devraient s'interdire d'afficher une quelconque préférence pour l'une des valences et encore moins de faire ouvertement preuve de mépris pour l'une d'entre elles. Affirmer, par exemple, comme l'a fait une candidate, qu'elle ne serait « amenée qu'à enseigner l'allemand », relève non seulement du non-sens lorsque l'on se présente au CAPLP, mais aussi de la méconnaissance de la réalité de l'enseignement en lycée professionnel à une autre échelle que locale.

La question de grammaire :

La question de grammaire est un exercice nouveau pour ce concours. Cependant, cet exercice ne fait qu'inviter les candidats à expliciter, à partir de leurs connaissances et compétences, quelle pourrait aussi être leur démarche d'élucidation du sens du texte face aux élèves. Le jury aimerait, toutefois, dissiper certains malentendus et expliciter les attentes réelles de l'exercice.

Cette partie de l'épreuve ne saurait d'abord être confondue avec une analyse stylistique du passage proposé. Dans ces conditions, il n'est pas attendu du candidat qu'il relève et analyse des figures de style, les possibles effets de discordance en poésie ou encore qu'il s'interroge sur le rythme de la phrase ou de l'extrait. difficultés (syntaxiques et sémantiques) qu'il y a pour réellement définir la phrase syntaxique.

Le jury retient l'acception du mot « phrase » selon une définition traditionnelle et volontairement scolaire. Il estime donc que la phrase se définit selon la ponctuation, sans prendre en compte, dans l'optique du concours, les multiples difficultés (syntaxiques et sémantiques) qu'il y a pour réellement définir la phrase syntaxique, en particulier dans les cas de la juxtaposition et de la coordination.

Par ailleurs, cette question ne saurait faire l'objet d'une lecture grammaticale purement myope, qui consisterait à analyser mot à mot la nature et la fonction des termes sans envisager le fonctionnement global du passage. Le jury attend certes une observation minutieuse de la phrase mais aussi et surtout une identification de l'agencement des propositions et des différents syntagmes. En ce sens, l'analyse doit être la plus exhaustive et la plus rigoureuse possible : il ne s'agit pas, par exemple, d'affirmer que la phrase est construite « avec plusieurs subordonnées » sans en donner la nature précise (parmi les différentes relatives, complétives et circonstancielles) et la fonction. Rappelons ainsi qu'une relative complète un antécédent (en dehors de la subordonnée relative nominale), et débute par un pronom qu'il convient de repérer. De même, les autres subordonnées trouvent leur fonction respective par rapport à un noyau verbal qu'il faut identifier.

Il ne faut pas cependant dans le cadre de cette épreuve s'en tenir à ces analyses, si justes soient-elles. En effet, le libellé, auquel il faut porter une attention réelle, précise toujours qu'un rapport doit être fait entre les remarques grammaticales et le sens (« pour aider à bien la comprendre »). Cette dimension a été trop peu souvent prise en compte bien qu'elle constitue une étape essentielle de la question de grammaire. Ainsi, il ne s'agit pas de tenir un discours syntaxique froid sur le passage proposé mais bel et bien de percevoir comment la construction de la phrase est porteuse de significations et participe même parfois à l'interprétation globale que l'on peut avoir du texte.

On comprend mieux, dès lors, que la question de grammaire n'a pas été choisie au hasard par le jury puisqu'elle engage, elle aussi, la compréhension du texte et de ses enjeux. Cette question peut ainsi soit être intégrée à l'analyse du texte à un moment donné (mais dans ce cas il conviendra au candidat de le préciser), soit se situer à l'issue de l'analyse du texte et en reprendre un aspect essentiel. On évitera toutefois de la placer avant l'explication du texte à moins que, de la réponse à cette question, découle naturellement la présentation de l'extrait dans son ensemble et la problématique ou projet de lecture que l'on souhaite traiter.

Pour traiter au mieux cette question de grammaire, les connaissances grammaticales des candidats, parfois étonnamment lointaines dans le cadre d'un concours interne, doivent donc être sérieusement rafraîchies. Pour ce faire, le jury ne peut que conseiller aux candidats de reprendre des ouvrages de grammaire¹ et surtout de se familiariser avec la terminologie officielle en vigueur pour l'enseignement du français. Cette terminologie grammaticale, fruit du travail du groupe « Lettres » de l'IGEN, est consultable au moins sur le site officiel suivant :

<http://crdp.ac-bordeaux.fr/documentalistes/docadmin/grammaire.pdf>.

L'exploitation pédagogique

Dernier temps de l'exposé oral du candidat, l'exploitation pédagogique occupe une durée sensiblement égale à celle de l'explication de texte. Elle se fonde naturellement sur ce qui vient d'être dit lors des deux étapes précédentes. Des candidats conduisent une explication correcte sans pour autant s'appuyer sur celle-ci lorsqu'ils proposent une exploitation pédagogique et omettent, dans leur séquence, une séance d'étude de la langue que la question de grammaire leur aurait permis de construire. L'exposé est alors fait de morceaux juxtaposés, à la logique problématique.

La préparation de l'épreuve s'appuie sur la connaissance des programmes, aussi bien ceux de baccalauréat professionnel trois ans que ceux de CAP. Quelques supports peuvent être utilisés, avec des dispositifs pédagogiques différents, dans les deux niveaux, ce qu'aucun candidat n'a signalé. Les ressources pour la classe sont également essentielles, car elles donnent des indications profitables aussi bien sur les démarches de lecture, d'écriture et d'oral que sur les contenus des objets d'étude. Lire une œuvre intégrale ne signifie pas nécessairement lire intégralement une œuvre ; un exercice d'écriture longue n'est pas forcément une production de plusieurs pages ; l'oral ne se résume pas à démarche du cours dialogué ; enfin, l'exercice d'application est loin de constituer la seule modalité pour développer les compétences langagières des élèves. On attend du candidat qu'il sache nommer et justifier ses choix, et ceci passe par la connaissance de la didactique de la lecture, de l'écriture et de l'oral. Confondre un parcours de lecture et une lecture cursive, ne pas savoir donner un exemple d'écriture à contraintes alors que l'on propose une séquence relevant de l'objet d'étude *du côté de l'imaginaire*, méconnaître les possibilités ouvertes par une mise en relation image/texte représentent, entre autre exemples, des lacunes pénalisantes pour qui désire enseigner le français en lycée professionnel. Trop souvent, les candidats se sont livrés à un catalogue d'activités possibles, sans ligne directrice. Le jury n'attend pas une séquence type, qui commencerait par la vie de l'auteur, se poursuivrait par l'étude de l'extrait proposé et se terminerait par un exercice d'écriture. Au contraire, les démarches originales sont valorisées, à condition qu'elles aient une cohérence et puissent être justifiées par une inscription dans les programmes ; celle-ci passe par une prise en compte des questions figurant dans la rubrique *organisation de l'enseignement* et par des références aux contenus des tableaux relatifs aux différents objets d'étude. Par ailleurs, toute séquence comporte au moins une évaluation, qui doit être prévue et expliquée. L'ignorance des formes de validation (CCF, examen ponctuel) montre que l'effort minimal d'information sur le déroulement des études de l'élève de lycée professionnel n'a pas été fourni.

Comme pour l'analyse du texte, les connaissances littéraires sont essentielles pour présenter une exploitation pédagogique satisfaisante. Elles permettent en effet de tisser des relations entre l'extrait proposé et d'autres textes, d'autres formes artistiques, images, films. Nombre de candidats sont restés cois lorsque le jury leur a demandé de rapprocher l'extrait d'un poème d'un tableau, d'une autre œuvre littéraire contemporaine évoquant la même thématique ou la même problématique afin d'ébaucher un groupement. Les questions, qu'elles soient d'ordre pédagogique ou culturel, ne visent pas à tester les connaissances théoriques ou l'érudition du candidat ; elles permettent de s'assurer si ce dernier est capable de construire une séance, une séquence, un projet (mot rarement entendu), s'il

¹ Par exemple, la très abordable *Grammaire du Français* de Delphine Denis et Anne Sancier-Château, (« le Livre de poche »).

sait trier parmi les multiples productions à disposition du professeur. Se justifier en disant que « cela figurait sur le manuel » « sur le site d'un professeur », « cela plaît aux élèves » témoigne d'une absence de regard critique surprenante chez un enseignant en poste.

Enfin, le jury attend des candidats, même lorsqu'ils enseignent en collège ou lycée général et technologique, qu'ils aient une idée des classes existant en lycée professionnel ; celles de CAP, par exemple, semblent largement méconnues, certains soutenant même que seuls des CFA étaient habilités à préparer cet examen. Il est également nécessaire d'avoir une idée des horaires impartis à l'enseignement du français, de savoir qu'il existe des dispositifs, accompagnement personnalisé, enseignements généraux liés à la spécialité, dans lesquels le PLP allemand lettres a vocation à intervenir.

L'exposé oral mime le travail du professeur, qui s'appuie sur l'étude serrée d'un texte pour en proposer une exploitation pédagogique tenant compte des programmes, des besoins des élèves et des exigences littéraires. C'est donc en approfondissant sa pratique quotidienne, en s'informant sur les spécificités des lycées professionnels s'il n'y enseigne pas, en conduisant une analyse réflexive de son enseignement, étayée sur des lectures au premier chef desquelles figurent les textes officiels, que le candidat aura toutes ses chances de réussir ce concours de recrutement.